

COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2019 A 19 HEURES 30

Étaient présent(e)s : Claude GIRAUD, Serge PERCET, Séverine LAZZAROTTO, Liliane MEA, Pierre GEVOLDE, Marie-Antoinette BENY, Jean KOSMALA, Richard GROS, Claude GERBAUD, Jean-François GUEGUEN, Maxime MOULIN, Marie-Odile MOULAGER, Thomas CHABANNES, Dominique AVRIL, Anna BAYLE-FONTANAY, Jean ESPEJO, Daniel FERNANDEZ Georges ROCHETTE

Absent(e)s avec procuration : Valérie BERNARD (CARTAL) procuration à Serge PERCET, Henri CHALTON procuration à Richard GROS, Jacqueline DUMILLIER procuration à Marie-Antoinette BENY, Cécile DE LAGET procuration à Liliane MEA, Céline GIRAUD procuration Anna BAYLE-FONTANAY, MéliSSandre BRANDY procuration à Claude GIRAUD, David CERIZIER procuration à Marie-Odile MOULAGER, Marie-Anne MALECOT-LAFORET procuration à Jean ESPEJO

Absent(e) : Florence BONCHE

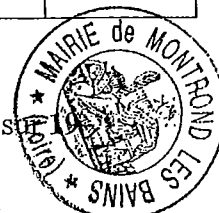
Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-François GUEGUEN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2019 à 18 heures 45 est adopté à l'unanimité.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (droits de préemption urbains)

JUIN 2019

Dates	N° dossier	Propriétaire	Adresse	Parcelle(s)	Montant en euros
12/06/2019	37	ROIRON André	224 Rue des Tilleuls	AP 7	150 000
12/06/2019	38	DEBRABANT CAILLOUX Patricia et Daniel	101 Rue des Feuillantines	AO 126	194 250
12/06/2019	39	COPEREY Pierre	Les Vincents	AT 105	143 000
13/06/2019	40	BELIER Gilles	150 Rue des Mouettes	AO 92	205 000
15/06/2019	41	MOUNIER Frédéric	980 Chemin de Létra	AW 62	200 000
22/06/2019	42	THOMAS Suzanne	113 Avenue de la Gare (balcons)	AL 304	5 000
21/06/2019	43	ARTHAUD Sébastien	49 Impasse des Perles	AE 49	177 000



DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises en application de la délibération n°2-304 du 15 avril 2014

DM 2019/18 : traitement étanchéité gymnase François Magat

- Approbation de la proposition financière et technique de la Société CORONA ETANCHEITE dont le siège social est à SAINT-CHAMOND (Loire), 10 chemin de Peyrard pour un montant total HT de 7 084 €

DM 2019/19 : convention d'occupation temporaire du domaine public non routier (EXOTIC FLEURS)

- Approbation de ladite autorisation et signature du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public non routier

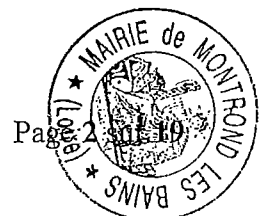
DM 2019/20 : marché de travaux de réfection de la façade de l'école maternelle et travaux de peinture

- Approbation de la proposition financière et technique de la Société dénommée MEGA FACADE, dont le siège est à 42160 Andrézieux Bouthéon (Loire) ZA les communaux, alors classée première pour un montant total HT de 39 478.49 €

M 2019/21 : fourniture de panneaux et installations de déviation pour les fêtes : médiévale et patronale

- Approbation de la proposition financière et technique de la Société dénommée S2R, dont le siège est à SAINT ETIENNE DU BOIS (Ain), ZI chemin de la Bergaderie, quant à la mise en place de déviations à l'occasion des deux fêtes locales pour un montant total HT de 7 450 €

EXCEPTIONNELLEMENT, LE CRAC SEDL – ZAC CHATEAU BORDS DE LOIRE SERA PRESENTE AU CONSEIL DE SEPTEMBRE 2019.



1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHES PUBLICS

**• 1-460 POLE TENNIS – AVENANT N°1 LOT 4 – COUVERTURE / BARDAGE / ETANCHEITE
ENTREPRISE ETANCHEITE ROANNAISE 42300 ROANNE**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Tennis, il convient d'approuver un avenant n°1 – lot 4 COUVERTURE / BARDAGE / ETANCHEITE, concernant la prise en compte de travaux supplémentaires, pour un montant total HT de : 150 €, réalisés par l'entreprise Etanchéité Roannaise 42300 ROANNE.

Incidences financières :

Le montant initial du marché passe de 250 600 € HT (soit 300 720 € TTC) à 250 750 € HT (soit 300 900 € TTC), soit une augmentation de 0.06% par rapport au marché initial.

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 lot 4 – couverture / bardage / étanchéité – Entreprise Etanchéité Roannaise 42300 ROANNE tel qu'annexé
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et tous documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019

**• 2-460 POLE TENNIS – AVENANT N°1 LOT 11 – ELECTRICITE - ENTREPRISE NOALLY 42140
CHAZELLES SUR LYON**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Tennis, il convient d'approuver un avenant n°1 – lot 11 ELECTRICITE, concernant la prise en compte de travaux supplémentaires, pour un montant total HT de : 1829.16 €, réalisés par l'entreprise NOALLY 42140 CHAZELLES SUR LYON.

Incidences financières :

Le montant initial du marché passe de 72 681.18 € HT (soit 87 217.42 € TTC) à 74 510.34 € HT (soit 89 412.41 € TTC), soit une augmentation de 2.52 % par rapport au marché initial.

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 lot 11 – électricité – Entreprise NOALLY 42140 CHAZELLES SUR LYON tel qu'annexé
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et tous documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019

● **3-460 POLE TENNIS – AVENANT N°1 LOT 12 – C.V.C / PLOMBERIE - ENTREPRISE BENEY 42110 FEURS**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Tennis, il convient d'approuver un avenant n°1 – lot 12 C.V.C / PLOMBERIE, concernant la prise en compte de travaux supplémentaires, pour un montant total HT de : 885 €, réalisés par l'entreprise BENEY 42110 FEURS

Incidences financières :

Le montant initial du marché passe de 98 209.50 € HT (soit 117 851.40 € TTC) à 99 094.50 € HT (soit 118 913.40 € TTC), soit une augmentation de 0.90 % par rapport au marché initial.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 lot 12 – C.V.C – plomberie – Entreprise BENEY 42110 FEURS tel qu'annexé
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et tous documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019

● **4-460 POLE TENNIS – AVENANT N°1 LOT 5 – METALLERIE / MENUISERIE ALU ENTREPRISE SC ALU 42600 CHAMPDIEU**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Tennis, il convient d'approuver un avenant n°1 – lot 5 – métallerie / menuiserie alu, concernant la prise en compte de travaux supplémentaires, pour un montant total HT de : 7 355 € réalisés par l'entreprise SC ALU 42600 CHAMPDIEU.

Incidences financières :

Le montant initial du marché passe de : 149 283.40 € HT (179 140.08 € TTC) à 156 638.40 € HT (soit 187 966.08 € TTC), soit une augmentation de 4.93 % par rapport au marché initial.



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 lot 5 – métallerie / menuiserie alu – Entreprise SC ALU 42600 CHAMPDIEU tel qu'annexé
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et tous documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019

1.2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

• 5-460 SPANC DU SIMA COISE APPROBATION RPQS 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2018, conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Ce rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif, quel qu'en soit le mode d'exploitation, a été approuvé par le Comité Syndical SIMA COISE le 1er juillet 2019.

Ce document présente les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble du service. Il détaille le nombre de contrôles réalisés par les techniciens.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce rapport tel qu'annexé.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport prix qualité service du SIMA COISE 2018

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3-6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

• 5-460 BIS CONVENTION OPERATION FAÇADES SOLIHA-LOIRE

Monsieur le Maire expose :

La ville de Montrond les Bains poursuit une politique active de dynamisation de son territoire en engageant des actions d'envergure dans les domaines de l'urbanisme, de l'économie et du social.

La ville de Montrond les Bains a mis en œuvre notamment depuis plusieurs années une opération de traitement des façades du centre ville et du hameau de Meylieu.



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Cette opération vise particulièrement la valorisation architecturale et urbaine de l'habitat ancien.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la reconduction de l'opération « façades » pour les années 2019, 2020 et 2021.

Il conviendrait, à ce titre, d'approuver les termes ainsi que les tarifs de la convention passée avec SOLIHA-LOIRE (anciennement PACT LOIRE).

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes ainsi que les tarifs de la convention passée avec SOLIHA-LOIRE telle qu'annexée
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits affectés à ces opérations seront prévus aux budgets 2019 -2020-2021, compte 6558

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7 INTERCOMMUNALITE

- **7-460 EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE 5 COMMUNES A LA CCFE RELATIVES AU TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE DES CRECHES MULTI-ACCUEIL DE BALBIGNY – PANISSIERES – ROZIER EN DONZY ET SAINT MARCEL DE FELINES AINSI QUE DU POINT RENCONTRE EMPLOI DE VEAUCHE**

RAPPEL et REFERENCE

Vu la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment en ses articles 64, 65 et 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.5214-16, L.5214-23-1,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment en son article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 1^{er} juillet 2019,

Considérant qu'au regard de l'exercice des compétences alors attachées, les structures suivantes ont été transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est au 1^{er} janvier 2019,



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

- La Crèche Multi-accueil « La Passerelle » de Panissières
- La Crèche Multi-accueil « La Souris Verte » de Rozier-en-Donzy
- La Crèche Multi-accueil « Les Petits Félines » de St-Marcel-de-Félines
- La Crèche Multi-accueil « Le Jardin Enchanté » de Balbigny
- Le Point Rencontre Emploi de Veauche

Considérant qu'il revient à la CLECT de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI relatives à ces transferts, afin de déterminer le montant des attributions de compensation des communes concernées,

Considérant que les conseils municipaux des Communes membres ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT (majorité qualifiée des 42 conseils municipaux),

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

I – D'ADOPTER le rapport en date du 1^{er} juillet 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est fixant comme ci-dessous le montant des charges transférées. Ces montants viendront minorer les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes aux communes concernées :

- 1) Crèche Multi-accueil « La Passerelle » de **Panissières** :
 - charges annuelles de fonctionnement 28 664,10 €
 - charges financières 4 071,00 €
 - charges d'équipement 15 796,11 €
 - **TOTAL des charges transférées 48 531,21 €**

- 2) Crèche Multi-accueil « La Souris Verte » de **Rozier-en-Donzy**
 - charges annuelles de fonctionnement 33 887,96 €
 - charges d'équipement 3 984,65 €
 - **TOTAL des charges transférées 37 872,61 €**

- 3) Crèche Multi-accueil « Les Petits Félines » de **St-Marcel-de-Félines**
 - annuelles de fonctionnement 3 752,18 €
 - charges financières 955,40 €
 - charges d'équipement 7 286,17 €
 - **TOTAL des charges transférées 11 993,75 €**

- 4) Crèche Multi-accueil « Le Jardin Enchanté » de **Balbigny**
 - charges annuelles de fonctionnement 40 394,43 €
 - charges annuelles d'équipement 9 288,21 €
 - **TOTAL des charges transférées 49 682,64 €**

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

5) Point Rencontre Emploi de **Veauche**

- charges annuelles de fonctionnement	37 103,98 €
- charges d'équipement	53,00 €
- TOTAL des charges transférées	37 156,98 €

Il – DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur Le Maire quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

8-4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **8-460 SIEL / INSTALLATION DE SYSTEMES DE TELEGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE STADE CHAVANNE ET GROUPE SCOLAIRE**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'installation de systèmes de télégestion pour optimiser la gestion de l'école primaire et du gymnase.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Montrond Les Bains adhère depuis 2017, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL (cf convention cadre- compétence optionnelle SAGE – option Télégestion).

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation des systèmes de télégestion est de **9 000 € HT (école primaire) et 14 400 € HT (gymnase)** qui seront payés en une fois

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle de **257 € pour l'école primaire (57 points pilotés) et 294 € pour le gymnase (94 points pilotés) (200 € de base par site + 1 € par point de pilotage)** par an, jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE » (fin 2022). Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**
- approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE »,**
 - approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté**
 - autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir**

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

• **9-460 SIEL / AMENAGEMENT RUE DU 8 MAI 1945**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de aménagement rue du huit mai

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
cablage optique rue du huit mai	10 000 €	100.0 %	10 000 €
dissimulation rue du huit mai	135 880 €	94.0 %	127 727 €
GC réseaux de télécommunication rue du huit mai	47 350 €	100.0 %	47 350 €
éclairage rue du huit mai	35 786 €	98.0 %	35 071 €
TOTAL	229 016 €		220 148 €

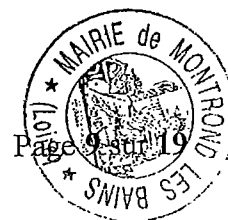
Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "aménagement rue du huit mai" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années (de 1 à 15 années)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

• **10-460 SIEL / DISSIMULATION RUE DE L'ANZIEUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation rue de l'anzieux

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
dissimulation rue de l'anzieux	126 610 €	94.0 %	119 013 €
GC réseaux de télécommunication rue de l'anzieux	47 710 €	100.0 %	47 710 €
éclairage rue de l'anzieux	42 208 €	98.0 %	41 363 €
TOTAL	216 528 €		208 087 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

- Ouf cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "dissimulation rue de l'Anzieux" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années (de 1 à 15 années)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9 -4 VŒUX ET MOTIONS

- **10-460 COLLEGE JULES ROMAIN 42330 SAINT-GALMIER / SOUTIEN CREATION CLASSE SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de soutenir par une motion, auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, le Collège Jules Romain 42330 SAINT-GALMIER quant à la création d'une classe supplémentaire.

En effet, les enseignants élus du Conseil d'Administration du Collège Jules Romain de SAINT GALMIER nous ont fait part par courrier de leur inquiétude face à l'augmentation importante des effectifs des classes l'an prochain.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Soutien par une motion, auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, le Collège Jules Romain 42300 SAINT GALMIER, quant à la création d'une classe supplémentaire

- **11-460 VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE**

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHP), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lit mettant notamment un frein à une prise en charge totale des urgences.

Considérant que la réforme de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal de Montrond les Bains souhaite affirmer les principes de valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal de Montrond les Bains demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1/ la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (en particulier en zone périurbaine et rurale) adaptée aux territoires

2/ la garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

3/ la fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins

4/ une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maison de retraite, etc...) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins

5/ la mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnel de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies

6/ le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès à tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

7/ la fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins

8/ la reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social

Le Conseil Municipal de Montrond les Bains autorise Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

INFORMATIONS DIVERSES

- **TRAVAUX CLUB 3 : PRESENTATION DES ENTREPRISES RETENUES / TRAVAUX PREVUS DEBUT SEPTEMBRE 2019**
- **CONSEIL MUNICIPAL SEPTEMBRE : 17 SEPTEMBRE 2019**
- **ENSUITE CONSEILS MUNICIPAUX PREVUS : 22 OCTOBRE 2019 – 26 NOVEMBRE 2019 – 17 DECEMBRE 2019 – 28 JANVIER 2020**
- **INFORMATIONS SUR :**
 - **CASINO JEUX**
 - **THERMES**
 - **POINT CANICULE**

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Répertoire Chronologique			
Date	Folio	Objet	Résumé
23/07/2019	1-460	POLE TENNIS AVENANT N°1 LOT 4 COUVERTURE / BARDAGE / ETANCHEITE ENTREPRISE ETANCHEITE ROANNAISE 42300 ROANNE	Le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'avenant n°1 lot 4 d'un montant de 150 € HT – entreprise Etanchéité Roannaise 42300 ROANNE - Autorise Mr le Maire à signer cet avenant N°1 et tous documents afférents à ce dossier - Dit que les crédits sont prévus au budget 2019
23/07/2019	2-460	POLE TENNIS AVENANT N°1 LOT 11 ELECTRICITE ENTREPRISE NOALLY 42140 CHAZELLES SUR LYON	Le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'avenant n°1 lot 11 d'un montant de 1829.16 € HT – entreprise NOALLY 42140 CHAZELLES SUR LYON - Autorise Mr le Maire à signer cet avenant N°1 et tous documents afférents à ce dossier - Dit que les crédits sont prévus au budget 2019
23/07/2019	3-460	POLE TENNIS AVENANT N°1 LOT 12 CVC / PLOMBERIE ENTREPRISE BENECY 42110 FEURS	Le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'avenant n°1 lot 12 d'un montant de 885 € HT – entreprise BENECY 42110 FEURS - Autorise Mr le Maire à signer cet avenant N°1 et tous documents afférents à ce dossier - Dit que les crédits sont prévus au budget 2019
23/07/2019	4-460	POLE TENNIS AVENANT N°1 LOT 5 METALLERIE MENUISERIE ALU ENTREPRISE SC ALU 42600 CHAMPDIEU	Le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'avenant n°1 lot 5 d'un montant de 7 355 € HT – entreprise SC ALU 42600 CHAMPDIEU - Autorise Mr le Maire à signer cet avenant N°1 et tous documents afférents à ce dossier - Dit que les crédits sont prévus au budget 2019
23/07/2019	5-460	SPANC DU SIMA COISE APPROBATION RPQS 2018	Le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le rapport prix qualité service du SIMA COISE 2018

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

23/07/2019	5-460 BIS	CONVENTION OPERATION FACADES SOLIHA-LOIRE	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve les termes de la convention passée avec SOLIHA-LOIRE - Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier - Dit que les crédits seront prévus aux budgets 2019-2020-2021 – compte 6558
23/07/2019	6-460	EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A L'INTERCOMMUNALITE DES CRECHES MULTI-ACCUEIL DE BALBIGNY – PANISSIERES – ROZIER EN DONZY ET SAINT MARCEL DE FELINES AINSI QUE DU POINT RENCONTRE EMPLOI DE VEAUCHE	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le rapport en date du 1^{er} juillet 2019 de la CLECT de la CCFE fixant le montant des charges transférées - De donner tous pouvoirs à Mr le Maire quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
23/07/2019	7-460	SIEL TELEGESTION STADE CHAVANNE ET GROUPE SCOLAIRE	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la souscription à l'option « télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE » - Approuve la contribution de la Commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté - Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces à intervenir

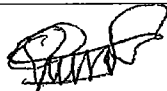
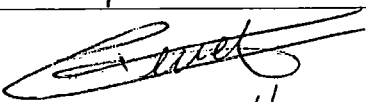
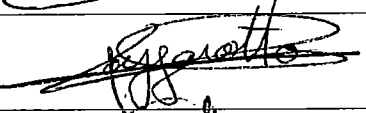

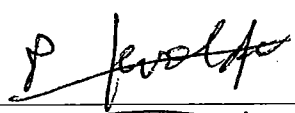
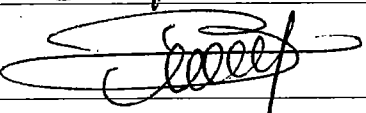
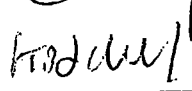
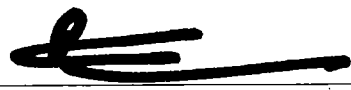

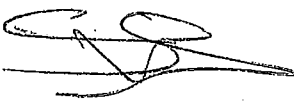
MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

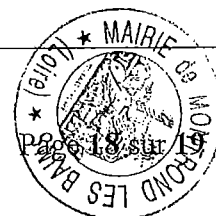
23/07/2019	8-460	<p style="text-align: center;">SIEL AMENAGEMENT RUE DU 8 MAI 1945</p>	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la Commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « aménagement de la rue du 8 mai » étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Mr le Maire pour information avant exécution - Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté - Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années - Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir
23/07/2019	9-460	<p style="text-align: center;">SIEL DISSIMULATION RUE DE L'ANZIEUX</p>	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la Commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « dissimulation rue de l'anzieux » étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Mr le Maire pour information avant exécution - Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté - Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années - Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir
23/07/2019	10-460	<p style="text-align: center;">COLLEGE JULES ROMAIN 42330 SAINT GALMIER / SOUTIEN CREATION CLASSE SUPPLEMENTAIRE</p>	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutient par une motion auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, le Collège Jules Romain 42330 ST GALMIER, quant à la création d'une classe supplémentaire

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

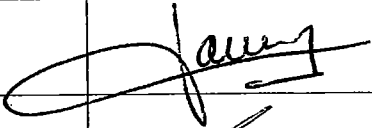
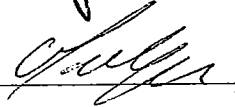
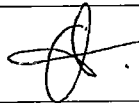
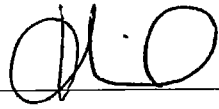

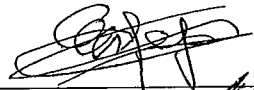
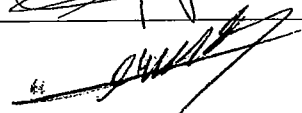

23/07/2019	11-460	VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE	Le Conseil Municipal, à l'unanimité : - Autorise Mr le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national
------------	--------	---	--

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Prénom- Nom			Domicile Montrond les Bains	Signature
Monsieur	Claude	GIRAUD	334 rue de Saint- Etienne	
Monsieur	Serge	PERCET	28 rue des Tilleuls	
Madame	Séverine	LAZZAROTTO	123 rue des Bleuets	
Madame	Liliane	MEA	81 rue des Liliums	
Madame	Valérie	BERNARD (CARTAL)	101 rue des Valérianes	
Monsieur	Pierre	GEVOLDE	1091 Avenue de la Gare	
Madame	Marie- Antoinette	BENY	130 rue de la Loire	
Monsieur	Jean	KOSMALA	74 Rue Colonel Besson	
Monsieur	Richard	GROS	268 rue du Rival	
Monsieur	Henri	CHALTON	801 Avenue de la Gare	
Madame	Jacqueline	DUMILLIER	35 rue du 19 mars 1962	
Monsieur	Claude	GERBAUD	234 rue de Chantegrillet	
Monsieur	Jean- François	GUEGUEN	164 rue de Chantegrillet	
Madame	Cécile	DE LAGET	99 rue du 8 mai 1945	



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

Prénom - Nom			Domicile Montrond les Bains	Signature
Madame	Céline	GIRAUD	229 rue du Colonel Besson	
Monsieur	Maxime	MOULIN	106 rue de la Jouvence	
Madame	Marie-Odile	MOULAGER	109 allée des Coquelicots	
Madame	Mélessandre	BRANDY	456 rue du 8 mai	
Monsieur	Thomas	CHABANNES	120 rue du pigeonier	
Madame	Dominique	AVRIL	275 rue Félix Roques	
Monsieur	David	CERIZIER	75 impasse Claude Brossat	
Madame	Anna	BAYLE FONTANAY	1539 chemin de Létra	
Monsieur	Jean	ESPEJO	102 rue de l'Astrée	
Monsieur	Daniel	FERNANDEZ	321 chemin de Grangeneuve	
Madame	Marie-Anne	MALECOT-LAFORET	403 avenue de la Route Bleue	
Monsieur	Georges	ROCHETTE	6 impasse Lino Ventura	
Madame	Florence	BONCHE	60 rue du Forez	

